

CONTRAT LOCAL DE SANTE

COMMENT L'APPROCHE QUALITATIVE COMPLÈTE
L'APPROCHE QUANTITATIVE?

Contrat Local de Santé - Définition

- C'est un dispositif contractuel de terrain partagé entre les collectivités territoriales, l'Agence Régionale de Santé et les partenaires.
- C'est un projet qui se veut commun.
- Il a pour but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Une opportunité pour la population d'un territoire

Le Contrat Local de Santé, un outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) selon l' Art. L. 1434-17 du Code de santé publique :

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

- ❖ **Prise en compte des spécificités et des besoins de terrain**
 - Le CLS permet de décliner les politiques nationales et régionales, en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité.
 - Le CLS se négocie au plus proche des besoins de la population en prenant appui sur les problématiques repérées par les collectivités territoriales
- ❖ **Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**
 - La démarche contractuelle s'établit au regard de la diversité et des fragilités d'une population vivant sur un territoire
 - Une réflexion s'engage avec l'ensemble des acteurs de la santé (institutionnels, élus, professionnels de santé, usagers...) dès la phase de diagnostic et tout au long du projet

Le CLS : Une approche globale de la politique santé

En fonction du diagnostic et des besoins du territoire



PREVENTION

- Cancers
- Nutrition-Obésité
- Addictions
- Jeunes
- Santé-Environnement

DECLOISONNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE

- Parcours de santé
- Exercice coordonné
- Attractivité du territoire (PTS2)
- Formation

LIEN VILLE-HÔPITAL

- Sorties d'hospitalisation
- Echanges interprofessionnels
- Maintien à domicile
- E-Santé / Télémédecine / SI



Le CLS : Une démarche multipartenariale et Structurée

Organismes publics : ARS, Education Nationale, DRJSCS, DDCSPP, Conseil Départemental, PJJ... ou exerçant une mission de service public : CPAM, CARSAT, MSA...

Opérateurs :
ANPAA, ADECA, REPPOP, ASEPT, MAIA, ARESPA, Mutualité...

Décideurs politiques :
mairies, communautés de commune

Acteurs locaux sociaux, médico-sociaux, sanitaires, professionnels de santé libéraux...

1. Un diagnostic de l'offre de santé sur le territoire
2. Des pistes de travail
3. Groupes de travail par thématiques et rencontres bilatérales si besoin
4. Pistes d'actions et axes thématiques
5. Écriture des fiches action
6. Signature du CLS

Le diagnostic territorial

❖ **Finalité: identifier les besoins et les demandes de santé / repérer les réponses déjà existantes et mieux objectiver les réalités de terrain**

❖ **Méthode:**

- ❖ **L'étude statistique du territoire**, qui apporte des éléments quantitatifs sur la population et ses conditions de vie, l'état de santé de la population, l'offre et le recours aux soins et services de soins.
- ❖ **En QPV** : appui sur l'enquête santé menée dans le cadre des contrats de ville
- ❖ **Sur le terrain, rencontre avec des acteurs locaux** pour apprécier l'offre de santé sur le territoire ainsi que le point de vue des habitants

En conclusion...

Contractualiser un CLS implique donc de réaliser un diagnostic territorial de santé qui se veut « partagé » au niveau local et basé sur :

Des éléments quantitatifs
(analyses et données
statistiques),

Des éléments qualitatifs
(groupe de travail,
connaissance du terrain)

Le diagnostic du CLS doit restituer de manière la plus exhaustive possible les offres de santé sur un territoire, les modes de consommation en santé d'une population et son état de santé.